

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

*Pour diffusion immédiate*

### Lancement du CCRT de la Somme : Territoire d'Énergie Somme (FDE80) gèrera 9,5 M€ d'aides du Fonds Chaleur pour l'ADEME et étend son action aux acteurs privés

**Boves, le 13 février 2024** - Territoire d'Énergie Somme (FDE80) signe aujourd'hui le *Contrat Chaleur Renouvelable territorial* (CCRT) confié par l'ADEME, en partenariat avec la Préfecture de la Somme et le Conseil départemental.

Territoire d'Énergie Somme (FDE80), acteur historique des réseaux publics de distribution d'énergie, est fier d'annoncer la signature ce 13 février du Contrat Chaleur Renouvelable territorial (CCRT), qui lui est confié par l'ADEME (Agence de la transition écologique). Le Préfet de la Somme et le Président du Conseil départemental sont cosignataires de ce partenariat, pour accompagner et soutenir le développement massif des projets de production de chaleur renouvelable à l'échelle du territoire : géothermie, bois/biomasse, solaire thermique et chaleur fatale.

D'une durée de 3 ans renouvelable, cette initiative est une première à l'échelle d'un département des Hauts-de-France. Elle désigne Territoire d'Énergie Somme (FDE80) comme opérateur territorial et gestionnaire délégué des aides du Fonds Chaleur sur tout le département de la Somme, pour l'octroi de 9,5 millions d'euros d'aides financières, et un objectif de production de 17 GWh de chaleur renouvelable (soit la consommation de chaleur de 1 700 équivalents logements), avec un potentiel à venir encore très important.

Identifié pour sa connaissance fine du territoire et de ses besoins, pour sa proximité avec les collectivités et les acteurs locaux, Territoire d'Énergie Somme (FDE80) veillera donc à déployer ce dispositif, à l'adresse des collectivités mais également, et pour la première fois, à destination de toutes autres structures privées, entreprises, bailleurs, établissements de santé, associations, etc., à l'exception des particuliers. Territoire d'Énergie Somme (FDE80) s'appuiera également sur la mobilisation de son ingénierie, indispensable au montage de ce type de projets, dont ne disposent pas les communes ni les structures privées.

Une plateforme dématérialisée ([www.ccr80.fr](http://www.ccr80.fr)), accessible via le site web de Territoire d'Énergie Somme ([www.te80.fr](http://www.te80.fr)), permet dès à présent aux porteurs de projets d'initier le dépôt de dossiers de demandes de subventions, dans une logique de simplification des démarches.

Ce dispositif intervient dans un contexte énergétique encore préoccupant pour une majorité d'organisations, publiques comme privées, après deux années de hausse des prix de l'énergie, qui ont parfois lourdement grevé les budgets de chauffage. Une préoccupation partagée par les services déconcentrés de l'Etat, les différentes autorités territoriales, et les acteurs privés, tous parties prenantes de la transition énergétique.

L'initiative bénéficiera ainsi du soutien de Rollon MOUCHEL-BLAISOT, Préfet de la Somme, et de Simon KARLESKIND, directeur régional de l'ADEME, dans la consultation des élus locaux, pour la construction d'un socle commun de politiques énergétiques sur le territoire. Elle alimentera les travaux et échanges des Assises départementales sur les sujets prévus ce printemps, dans le cadre de la « COP » départementale sur la transition écologique lancée le 18 décembre 2023.

Le Président du Conseil départemental, Stéphane HAUSSOULIER, a également réitéré son engagement aux côtés de Territoire d'Énergie Somme, un engagement déjà acté en 2021 par une première convention de partenariat sur les énergies renouvelables, et qui confirme aujourd'hui la volonté de mobiliser vers ce dispositif le réseau des bâtiments éligibles du département, incluant notamment les établissements sociaux et médico-sociaux, en cohérence avec sa politique territoriale.

Pour Franck BEAUVARLET, président de Territoire d'Énergie Somme (FDE80) : *« L'enveloppe consentie est déterminante pour massifier ces projets, souvent trop modestes individuellement pour recevoir une subvention du Fonds chaleur. C'est un beau défi pour nos équipes, et une opportunité unique d'accélérer localement la transition vers un modèle énergétique durable, en alignement avec la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) et ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. »*

La mise en œuvre de ce contrat, élaboré selon les lignes directrices de l'ADEME, constitue une étape significative, qui renforce l'engagement de Territoire d'Énergie Somme (FDE80) dans la promotion des énergies décarbonées sur le territoire.

**Signature ce mardi 13 février 2024 à 11h, au siège de Territoire d'Énergie Somme (FDE80), 3 rue Cascabel, à Boves, en présence des représentants des instances concernées et de leurs partenaires.**

## Contacts Presse :

### Territoire Energie de la Somme (FDE 80)

Mme Fanny LASSELIN – [fanny.lasselina@fde-somme.fr](mailto:fanny.lasselina@fde-somme.fr) - 06 71 70 65 09

### Préfecture de la Somme

Service communication et représentation de l'Etat  
[pref-communication@somme.gouv.fr](mailto:pref-communication@somme.gouv.fr) - 03 22 97 81 48

### ADEME

M. Patrick ALFANO - [patrick.alfano@ademe.fr](mailto:patrick.alfano@ademe.fr) - 03 27 95 89 73

### Conseil départemental de la Somme

Mme Éloïse DEVRED - [edevred@somme.fr](mailto:edevred@somme.fr) - 06 11 46 81 18

-----

**À propos de Territoire d'Énergie Somme (FDE80) :** Territoire d'Énergie Somme (FDE80) est un syndicat intercommunal à la carte spécialisé sur les sujets liés à l'énergie, auquel adhèrent 765 communes. A ce titre, il est propriétaire des réseaux électriques de distribution publique sur le territoire de ces communes, et exerce la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité, de gaz et de chaleur (AODE). Acteur départemental de la transition énergétique, Territoire d'Énergie Somme (FDE80) accompagne ses adhérents dans la mise en œuvre de la transition énergétique (énergies renouvelables, rénovation énergétique, efficacité énergétique, éclairage public, etc.)

[www.te80.fr](http://www.te80.fr)

**À propos de l'ADEME :** L'ADEME est résolument engagée face aux grands défis de l'urgence climatique et de la préservation des ressources avec deux objectifs 2030 (réduction par deux des émissions de gaz à effet de serre) et 2050 (neutralité carbone). Sur tous les fronts, l'agence mobilise les citoyens, les acteurs économiques et les territoires en leur donnant les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre, plus juste et harmonieuse. Dans tous les domaines - énergie, air, économie circulaire, alimentation, déchets, transport, sols... - l'ADEME conseille, facilite et aide au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions. Elle est au service des politiques publiques en mettant à disposition ses capacités d'expertise et de prospective. L'ADEME est un établissement public placé sous la tutelle des ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, de la Transition énergétique et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

**À propos du Conseil départemental de la Somme :** Le Conseil départemental de la Somme est l'assemblée délibérante formée par la réunion des conseillers départementaux. Il règle par ses délibérations les affaires du Département dans les domaines de compétences que la loi lui attribue : action sociale de proximité, enfance, autonomie, handicap, gestion des routes départementales, collèges, logement, habitat, culture, sport, aménagement du territoire ou encore sécurité sanitaire (SDIS) et civile (laboratoire départemental d'analyses). Le Département mobilise depuis 2021 plus de 60 millions d'euros au service des projets des communes et des intercommunalités.

[www.somme.fr](http://www.somme.fr)